



Le 19 septembre 2011

Madame Diane Drapeau
Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, local 4.00
Québec, Québec G1S 4X4

Objet : **Territoire urbanisé, requête 1100094**
Articles 32 et 52 de la Loi sur les mines

Madame,

Le Conseil municipal a pris connaissance de votre correspondance datée du 15 juin dernier concernant le sujet cité en objet.

Le territoire visé par la demande de désignation sur carte du 8 avril 2011, est en partie situé dans le périmètre urbain de la municipalité selon le règlement de zonage. On y retrouve les aménagements et infrastructures publiques suivants :

Les aménagements du Parc de la Pointe du Vieux Moulin (comprenant également débarcadère pour bateaux, bloc sanitaire, stationnement et kiosque) ;

La station de pompage d'eau potable;

La station de pompage d'égout #2;

Les aménagements du Parc Louis-Philippe-Fugère (incluant le chalet des loisirs, jeux pour enfants, terrain de base-ball, patinoire, terrain de tennis);

Le garage municipal;

La caserne incendie;

Le Parc Julien-Rivard.

La municipalité souhaite donc que les terrains relatifs à ces aménagements et infrastructures ci-haut mentionnés soient exclus des travaux d'exploration minière.

De plus, dans la zone visée, on y retrouve plusieurs aménagements privés touristiques, ouverts au public. Plus particulièrement :

Le Camping Lac-aux-Sables;

L'auberge Tournesol;

Plusieurs commerces soient :

Le Marché Tradition;
Massothérapeute Marie-Jo;
Communication LAS;
Ôze publicité;
Garage Michel Gingras;
Caisse populaires de l'Ouest de
Grondines;
Postes Canada;
Tenue de Livres DDS
Aline Ménard , artiste peintre

Constructions Marcel Genest
Euromékanica
Le Garage Gaston Champagne
Motel Di-No
Restaurant Le Brinadon;
Dépanneur J. Y Beaupré (incluant la
station-service)
Atelier Claude Tousignant
Yvon Souigny, maréchal Ferrant

On retrouve également plusieurs aménagements :

Le presbytère de la paroisse de St-Rémi;
L'église de la paroisse de St-Rémi;
L'école primaire Le Sablon d'Or;
Piste d'atterrissage d'avion Genest;
Une section de voie ferrée;
Piste cyclable;
Rues, ruelles et chemins;
La majorité des résidences permanentes du secteur sablois.

En regard des conditions auxquelles peut être soumis le titulaire de claims, la municipalité suggère les conditions suivantes :

- qu'il n'y ait pas d'exploitation d'une mine à ciel ouvert;
- que les opérations ne deviennent pas une nuisance à la qualité de l'eau du lac aux Sables;
- qu'une attention soit portée aux commerces situés dans cette zone;
- que tous les propriétaires immobiliers visés par ce secteur soient informés de leurs droits et des conséquences relatives à cette demande de désignation sur carte du 8 avril 2011.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si d'autres informations vous sont nécessaires au 418-336-2331

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, je vous prie d'accepter, Madame, mes plus cordiales salutations.



Katy Bacon
Inspecteur en bâtiment et en environnement
Directrice générale adjointe